



Date de la

Convocation :

16/03/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Date d'affichage

de l'ordre du jour :

13/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de

Conseillers :

Exercice : 23

Présents : 20

Pouvoirs : 2

Votants : 22

Commune de La Rivière-Saint-Sauveur

Séance ordinaire du

20 MARS 2026

Objet : 2026-25 DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 18 heure 35, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier DEPIROU, maire.

Étaient également présents : M. MARCHIS, Mme PETIT, Mme ROCHE, Mme PILATTE, M. FARIDE, Mme PEYROCHE, Mme BESLON, M. POTEL, Mme GUESNET, Mme BARBEY, M. LAUNAY, Mme LEMAIRE, M. CAMBRUNE, M. YON, Mme DOMIN, M. GROD, M. MENARD, M. MESSU, Mme SARAIEV.

Excusés : M. ALLEAUME a donné pouvoir à Mme DOMIN, M. LEBAS a donné pouvoir à Mme. SARAIEV

Mme AUDOU Véronique, absente.

Mme GUESNET Louise a été désignée secrétaire.

Avec l'entrée en vigueur de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras, et notamment son article 13 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 oblige les communes à nommer un correspondant Incendie et Secours.

Ce dernier sera l'interlocuteur privilégié du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), informera, sensibilisera le conseil municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile et participera à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Sur proposition de Monsieur le Maire,




Le Conseil municipal décide,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, par 19 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions

DE DÉSIGNER : M. François Faride, en tant que « correspondant Incendie et Secours » pour la commune de La Rivière-Saint-Sauveur.

Fait et délibéré en séance à La Rivière-Saint-Sauveur le 20 mars 2026,

Le Maire,


Didier DEPIROU